

APPEL À PROPOSITIONS DE PROJETS POUR LA SELECTION D'ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC) DEVANT METTRE EN ŒUVRE LES PRODUITS 2 ; 3 ET 4 DU PROGRAMME "CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BENIN À TRAVERS LA PREVENTION DE L'EXTREMISME VIOLENT"

Référence : EuropeAid/174-226/FED/ACT/BJ

**REPONSES A LA SECONDE SERIE DE DEMANDES DE CLARIFICATIONS**

N°	QUESTIONS	RÉPONSES
1.	<p>Point 2 de la partie 2.1.1 des lignes directrices ;</p> <p>« <b>Si [conditionnel]</b> le demandeur chef de file n'est pas établi (siège ou antenne ou bureau) dans l'un des trois départements cibles, il doit agir avec des codemandeurs présents dans la zone où l'action est mise en œuvre, selon les conditions suivantes :</p> <p>Le nombre minimal de codemandeurs est de 1 si la proposition est soumise au titre de la zone 1 (<b>Alibori</b>) ;</p> <p>Le nombre minimal de codemandeurs est de 2, issus de deux départements différents, si la proposition est soumise au titre de la zone 2 (<b>Borgou et Donga</b>). Pour les demandeurs établis dans un État de l'Union européenne, ils doivent agir avec un ou plusieurs codemandeur (s) béninois. »</p> <p>Donc, dans le cas où le chef de file est présent avec une antenne par exemple dans la Donga, il peut agir avec un seul codemandeur présent dans le Borgou ?</p> <p>Merci pour votre confirmation</p>	<p>Pour un demandeur intéressé par la subvention de mise en œuvre d'un produit dans la <b>zone 2</b> :</p> <p>Dans le cas où le chef de file est présent (siège ou antenne ou bureau) par exemple dans la Donga, il peut agir avec <b>un seul codemandeur présent dans le Borgou.</b></p> <p><b>Confer : Point 2 de la partie 2.1.1 des lignes directrices</b></p>
2.	<p>2.2.1 Formulaire de demande</p> <p>« Le demandeur doit joindre à sa demande le formulaire d'enregistrement PADOR (Annexe F) pour lui-même, pour chaque codemandeur et pour chaque entité affiliée ».</p> <p>L'annexe F est intitulé « Formulaire EuropeAid d'enregistrement off-line ». Doit-on comprendre qu'il n'y a pas d'enregistrement on-line à faire sur PADOR ? Pourtant en fin de formulaire, dans la rubrique « Liste utilisateurs », il est mentionné « veuillez fournir au moins 2 utilisateurs ayant la permission de</p>	<p>Les enregistrements on-line et off line sur PADOR sont requis.</p> <p>Toutefois, en cas d'impossibilité/difficultés d'accès en line à PADOR, dans le cadre de cet appel à propositions de projets, l'enregistrement off line (Annexe F) <b>seul</b> pourrait suffire.</p> <p><b>Confer Point 2.2.1 des lignes directrices et Annexe F.</b></p>

N°	QUESTIONS	RÉPONSES
	<p>représenter l'organisation et confirmer (signer) que l'information dans PADOR est exacte et à jour ».</p> <p>Est-ce que cela signifie que l'enregistrement on-line sur PADOR doit aussi être fait ?</p>	
3.	<p>Scénario :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un partenaire A lead, en consortium avec le partenaire B soumet une offre en réponse au lot 1_Zone 1 ;</li> <li>• Et que le partenaire B, cette fois ci, lead avec un autre partenaire C, soumet un projet en réponse au lot 1 zone 2 ;</li> <li>• Les deux projets sont sortis comme meilleurs.</li> <li>• Vu que le partenaire B se retrouve dans les deux consortia différents,</li> </ul> <p>Question : Les deux consortia peuvent-ils bénéficier des subventions chacun en ce qui le concerne ?</p>	<p><b><u>Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée</u></b></p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus d'une (01) demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.</p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus d'une (01) subvention au titre du présent appel à propositions.</p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande concernant le même lot.</p> <p>Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas] être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus de 01 demande par lot dans le cadre du présent appel à propositions.</p> <p>Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus de 01 subvention [par lot] au titre du présent appel à propositions.</p> <p><b>Confer la rubrique : "Nombre de demande et de subventions par demandeurs/entité affiliée" au point 2.1.4 des lignes directrices de l'appel à propositions.</b></p>
4.	<p>Suite à l'appel à propositions de projets, une association de l'un des départements de la zone 2 est intéressée.</p> <p>À ce titre elle sollicite les précisions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) En tant que soumissionnaire, sommes-nous obligé d'avoir un codemandeur ?</li> <li>(2) Le financement par cascade est-il obligatoire ?</li> <li>(3) Que signifie financement aux tiers ?</li> <li>(4) Quelle différence entre codemandeur et entité affiliée ?</li> </ol>	<p><b>(1) En tant que soumissionnaire, sommes-nous obligé d'avoir un codemandeur ?</b></p> <p>Etant une association de <b>l'un des départements</b> de la zone 2 (Borgou ; Donga), la soumission d'une demande de subvention au titre d'un lot sur la zone 2 de cet appel à propositions de projets requiert au moins un codemandeur établi (siège ou antenne ou bureau) dans le <b>second département.</b></p> <p><b>Confer point 2.1.1 des lignes directrices de cet appel à propositions de projets.</b></p> <p><b>Si le demandeur chef de file n'est pas établi (siège ou antenne ou bureau) dans l'un des trois départements cibles, il doit agir avec des codemandeurs présents dans la zone où l'action est mise en œuvre, selon les conditions suivantes :</b></p>

N°	QUESTIONS	RÉPONSES
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le nombre minimal de codemandeurs est de 1 si la proposition est soumise au titre de la zone 1</i></li> <li>- <i>Le nombre minimal de codemandeurs est de 2, issus de deux départements différents, si la proposition est soumise au titre de la zone 2.</i></li> <li>- <i>Pour les demandeurs établis dans un État de l'Union européenne, ils doivent agir avec un ou plusieurs codemandeur (s) béninois.</i></li> </ul> <p><b>(2) Le financement par cascade est-il obligatoire ?</b></p> <p>Le financement en cascade encore appelé <b>financement aux tiers</b> est obligatoire dans le cadre de cet appel à propositions de projets</p> <p><i>Confer la rubrique "Soutien financier à des tiers" au point 2.1.4 des lignes directrices de cet appel à propositions de projets.</i></p> <p><b>(3) Que signifie financement aux tiers ?</b></p> <p>Le financement en cascade encore appelé <b>financement aux tiers</b> est obligatoire dans le cadre de cet appel à propositions de projets</p> <p><i>Confer la rubrique "Soutien financier à des tiers" au point 2.1.4 des lignes directrices de cet appel à propositions de projets.</i></p> <p><b>(4) Quelle différence entre codemandeur et entité affiliée ?</b></p> <p><i>Confer points 2.1.1 et 2.1.2 des lignes directrices de cet appel à propositions de projets.</i></p>
5.	<p>Une proposition de projet dans le Lot 3 peut-elle adresser ses activités dans la Zone 1 et dans la zone 2 ?</p> <p>Dans le cas affirmatif, le montant maximum est 400.000 EUR plus 550.000 EUR ?</p>	<p>Dans le cadre de cet appel à propositions de projets, une subvention serait accordée à un projet portant sur <b><u>un lot associé à une et une seule zone.</u></b></p> <p><b>Le schéma au point 1.3 des lignes directrices de cet appel à propositions de projets montre les six (06) subventions <u>distinctes</u> à accordées.</b></p> <p>Les montants minima et maxima par zone ne sont pas cumulables.</p>
6.	<p>En remplissant les documents de l'appel Référence de publication : EuropeAid/174-226/FED/ACT/BJ, nous avons remarqué que l'annexe F ne s'ouvre pas correctement.</p>	<p>Le fichier de l'annexe F publié avec cet appel à propositions de projets s'ouvre correctement sur différents postes.</p> <p><b>Toutefois, il pourrait être téléchargé à nouveau sur le site de l'Union européenne.</b></p>

N°	QUESTIONS	RÉPONSES
	Nous vous suggérons de bien vouloir la remplacer par une autre afin d'en faciliter l'utilisation	<p>Le fichier de l'annexe F est accessible avec le lien :</p> <p><a href="https://wikis.ec.europa.eu/download/attachments/39356515/e13_organisation_data_form_offline_fr.pdf">https://wikis.ec.europa.eu/download/attachments/39356515/e13_organisation_data_form_offline_fr.pdf</a></p> <p><b>NB : Suivre les instructions suivantes :</b></p> <p>(1) <b>Télécharger sur votre poste le document proposé par le lien ci-dessus ;</b></p> <p>(2) <b>Ouvrir le document avec un lecteur PDF (Exemple : Adobe Reader) ;</b></p> <p>(3) <b>Cocher la case correspondante (Demandeur principal ; Co-appliant ; Entité affiliée) et fournir les informations concernant les différentes rubriques proposées.</b></p>
7.	Veuillez bien vouloir nous envoyer les TDR et les Dossiers d'appels pour le projet.	<p>Toute la documentation relative à cet appel à propositions de projets a été publiée <b>le mardi 05 avril 2022. Elle est téléchargeable suivant les liens :</b></p> <p><a href="https://financements-ue.bi/appele-a-propositions-de-projets-dans-le-cadre-du-programme-consolidation-de-la-paix-au-benin-a-travers-la-prevention-de-lextremisme-violent/">https://financements-ue.bi/appele-a-propositions-de-projets-dans-le-cadre-du-programme-consolidation-de-la-paix-au-benin-a-travers-la-prevention-de-lextremisme-violent/</a></p> <p><a href="https://www.eeas.europa.eu/delegations/b%C3%A9nin%C2%A0/pr%C3%A9vention-de-l%E2%80%99extr%C3%A9misme-violent-appel-%C3%A0-propositions-%C3%A0-destination-des_fr">https://www.eeas.europa.eu/delegations/b%C3%A9nin%C2%A0/pr%C3%A9vention-de-l%E2%80%99extr%C3%A9misme-violent-appel-%C3%A0-propositions-%C3%A0-destination-des_fr</a></p>